

AVIS PUBLIC



LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, ART. 53.11

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, que le règlement numéro 427 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, est entré en vigueur le 16^e jour du mois de septembre 2026, date de son adoption, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce projet de règlement vise à retirer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables abrogée et remplacée par un cadre réglementaire gouvernemental. Ce retrait assure ainsi une application uniforme du nouveau Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC.

Tout intéressé peut contacter Mme Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement, au 819-298-3300 poste 234, pour obtenir une copie dudit règlement.

DONNÉ à Bécancour, ce 24^e jour du mois de septembre 2026.

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier